

Réunion 26 avril 2023

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BERNARD, BUCHETON, CHERASSE, MAY, NOGUES, PINGUET, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mme BEAURENAUD, MM. BEAUVOIS, BONDOUX

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA.

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ **Comité de Direction du 8 mars 2023 paru sur le site internet du District le 9 mars 2023 et dans Nièvre Footb@ll n° 590 du 10 mars 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

→ **Bureau du Comité de Direction du 17 avril 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

Infos FFF

Le Président par intérim, Philippe DIALLO, a adressé un message pour valider l'attribution des 2 postes restés vacants au COMEX actuellement à 2 Présidents de District lors de la prochaine Assemblée Générale du samedi 10 juin 2023.

4.1. Collège des présidents le samedi 29 avril à la FFF

Ce samedi 29 avril aura lieu à la FFF la réunion commune des Collèges des Présidents de Ligue, de District et des autres acteurs du football amateur. Ce sera entre autres l'occasion de présenter les propositions de modifications des textes fédéraux, en vue de l'Assemblée Fédérale du 10.06.2023.

Quelques exemples :

Au niveau des Statuts FFF

Création de la Ligue Professionnelle Féminine De Football

« Afin de favoriser le développement de la pratique du football féminin de haut niveau, le Comité Exécutif de la FFF a institué un organe interne spécialisé, dénommé « LIGUE PROFESSIONNELLE FÉMININE DE FOOTBALL » (LPFF). Elle n'a ni personnalité morale, ni autonomie financière.

La LPFF est chargée, par la FFF, de contribuer à la structuration et la promotion des Championnats de France Féminins de D1 et D2 et des Centres de Formation, dans le cadre de la poursuite de la professionnalisation du football féminin et de son attractivité. »

Au niveau des Règlements généraux

La LBFC a proposé le vœu ci-dessous qui a été repris par la LFA.

Catégories d'âge :

Les motivations de cette proposition de modification de l'article 66 des Règlements Généraux FFF, émise par Michel Sornay avec l'accord de tous les autres présidents de la LBFC, sont les suivantes :

- Permettre à un jeune qui a 5 ans au cours de la saison que ce soit en Septembre ou en Février, de prendre une licence dès sa date d'anniversaire.
- Les clubs ne comprennent pas qu'un jeune qui a 5 ans le 26 Décembre puisse obtenir une licence et que celui qui à 5 ans le 10 Janvier ne puisse pas être licencié pour la deuxième partie de la même saison.
- La proposition a aussi le mérite
 - * de sécuriser en termes d'assurance les clubs, lors des entraînements de ces jeunes joueurs à qui, jusqu'à ce jour, il est difficile de refuser l'accès au club pour s'entraîner sans pouvoir participer aux plateaux.
 - * d'éviter la participation aux plateaux de jeunes non licenciés, à qui il est difficile de refuser l'accès, étant donné qu'ils s'entraînent en club.
- Cette évolution nous semble nécessaire dans la période de concurrence accrue qui arrive, aux instances et aux clubs de savoir les fidéliser.

Règle des 50 kms pour un nouvel arbitre

Actuellement la règle des 50 kms entre le siège du club et le domicile de l'arbitre s'applique en cas de changement de club de l'arbitre ou en cas de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre rattaché à un club).

Dans un souci d'intégration à la vie du club, il est alors proposé de prévoir cette même règle pour les nouveaux arbitres.

4.2. Évolution des filières de formation

La filière de formation des éducateurs de football est modifiée à compter de la saison prochaine.

Désormais deux parcours seront possibles :

- ↳ Parcours Professionnel : destiné aux personnes souhaitant en faire leur métier
 - Brevet Moniteur de Football
 - Brevet Entraîneur de Football

↳ Parcours Bénévole : destiné aux personnes souhaitant perfectionner leurs compétences sans en faire leur métier

♣ Trois catégories de formation :

↳ Attestations Fédérales (AF) pour des formations spécifiques (ex : fit-foot, foot adapté, foot5, golf-foot...)

↳ Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI) (ex : U6-U9, U10-U13, U14-U19, Seniors, Préparation physique...)

↳ Diplômes Fédéraux (DF) (ex : Responsable école de football, coach jeunes, coach seniors)

Pour les personnes ayant suivi des formations dans le modèle actuel et n'ayant pas encore certifié leur diplôme, il sera nécessaire de le réaliser avant juin 2027 et dans certains cas avec un jour de formation complémentaire.

4.3. Journée Nationale des Bénévoles

La Journée Nationale des Bénévoles se déroulera à l'occasion de la Finale de la Coupe de France opposant le FC Nantes au Toulouse FC, le week-end des 29/30 avril 2023.

Le programme sera le suivant :

✓ Samedi 29 avril 2023

➤ Départ du District

➤ Finale Coupe Gambardella

➤ Finale Coupe de France

✓ Dimanche 30 avril 2023

➤ Déjeuner à la Seine Musicale

➤ Spectacle

➤ Retour

Les 5 bénévoles qui participeront à cette superbe manifestation sont Mmes Agnès BAILLY (US Lormes), Christelle BORDE (ESN 58), Sylvie OSBERY (District) et MM. Bruno BOUDOT (FC Château/Arleuf), Laurent BERNARD (District).

4.4. Bons d'aide aux déplacements

La présidente rappelle que les clubs ont bénéficié de bons d'aide aux déplacements, sous la forme de cartes prépayées d'une valeur de 50 € chacune, qui ont été distribuées par voie postale, accompagnées d'un courrier d'informations, à l'adresse officielle du club en octobre dernier.

Certains clubs n'ayant toujours pas utilisé ces bons ont reçu à nouveau un mail de la FFF en date du 24 mars leur rappelant la date de validité jusqu'au 30/06/2023.

La Présidente a demandé au secrétariat de recontacter ces clubs pour s'assurer de la bonne réception de ces bons.

5. POINT FINANCIER

5.1. Au niveau du DNF.

Sylvie OSBERY établit un rapide point financier sur la situation du District arrêtée au 25 avril 2023 et indique que celle-ci reste sensiblement la même que celle présentée lors du dernier Comité de Direction, à savoir un

résultat déficitaire dû, entre autres, au retard de paiement de certaines subventions et à l'augmentation des charges salariales...

Elle indique qu'un relevé sera adressé aux clubs en fin de semaine payable fin mai 2023.

Une réunion sera aussi organisée prochainement pour évoquer le budget prévisionnel 2023/2024. Une réflexion sera menée sur la nécessité d'une éventuelle augmentation des licences pour la future saison.

5.2. Au niveau des clubs.

La Trésorière indique que quelques clubs rencontrent des difficultés pour régler leur dernier relevé et que des échéanciers ont été établis pour certains.

La Présidente félicite les commissions qui respectent bien leur budget.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1. Au niveau Seniors

Michel PINGUET indique qu'une seule rencontre seniors en retard en D2A, Cosnois FC 1 / Varzy 1, a été refixée le 21 mai 2023 ainsi que deux matchs en Critérium Féminin reportés également à cette même date.

6.2. Au niveau des Jeunes

Alain BUCHETON annonce que, cette saison, peu de matchs en catégories jeunes apparaissent non joués, seulement 2 voire 3 repositionnés.

6.3. Au niveau des Coupes

Michel PINGUET indique que la Commission des Coupes s'est réunie le 19 avril dernier afin de finaliser le cahier des charges. Celui-ci sera soumis aux deux clubs organisateurs, US La Charité et ASA Vauzelles, lors des visites organisées le 17 mai prochain.

Une demande d'arbitres et de délégués a également été adressée à la CDA.

Alain BUCHETON annonce qu'il a rencontré Sport Comm afin de lister les dotations et que le prochain tirage des ½ finales aura lieu le 10 mai 2023 dans leurs locaux (à confirmer).

Joseph BERFORINI indique que la Finale de la Coupe Vétérans aura lieu le 9 juin 2023 à Cosne/Loire et celle du Critérium le 24 juin à Varennes-Vauzelles.

Il est envisagé, la saison prochaine, de programmer la finale de la Coupe Vétérans en même temps que les autres finales de coupes.

7. ARBITRAGE DES JEUNES

Alain BUCHETON revient sur les problèmes rencontrés par les jeunes arbitres lors des matchs reportés à la dernière minute.

La Présidente souhaite organiser en fin de saison une réunion avec les Commissions Sportives (seniors et jeunes) et la CDA pour améliorer, entre autres, l'organisation des nominations, des changements et déplacements des arbitres suite aux matchs reportés tardivement par les clubs

8. MANIFESTATIONS SPORTIVES ET EXTRA SPORTIVES DE FIN DE SAISON

Mercredi 3 mai 2023 : concours d'entrée Section Sportive Scolaire des Courlis.

Dimanche 7 mai 2023 : Journée des Bénévoles à l'AJA.

Lundi 8 mai 2023 : Golf-foot à Magny-Cours.

Mardi 9 mai 2023 : Commission d'Admission entrée Section Sportive Scolaire des Courlis.

Mercredi 10 mai 2023 : jury Quinzaine du Foot.

Samedi 13 mai 2023 : Finale Régionale Festival U13 PITCH à l'Astragale à Dijon. *Christophe NOGUES fait un rapide point sur l'organisation de cette manifestation.*

Jeudi 18 mai 2023 : Interdistricts Allier/Creuse/Indre/Nièvre à Montluçon.

Samedi 27 mai 2023 : Finale Challenge U11 et Tek Foot Cup à Varennes-Vauzelles.

Vendredi 9 juin 2023 : Finale Coupe Vétérans à Cosne/Loire.

Samedi 10 juin 2023 : Journée Nationale des Débutants à Garchizy.

Mercredi 14 juin 2023 : Tournois Guy PINÇON et Marcel GIRAULT des Sections Sportives Scolaires et Classes à Horaires Aménagés à Decize.

Vendredi 16 juin 2023 : Soirée des Champions à Beaumont Sardolles.

Samedi 17 juin 2023 : Finales Coupes Départementales Seniors (Amitié, Féminines, District/Sport Comm, Conseil Départemental) à Varennes-Vauzelles.

Dimanche 18 juin 2023 : Finales Coupes Départementales Jeunes (U15 Consolante/Principale, U18 Consolante/Principale) à La Charité Sur Loire.

Samedi 24 juin 2023 : Finale Critérium Vétérans à Varennes-Vauzelles.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Françoise VALLET** félicite les 3 arbitres burgo-comtois désignés sur les finales de coupes, à savoir :

- **Hicham ZAKRANI** désigné sur la finale de la Coupe de France en tant qu'assistant qui opposera le FC Nantes à Toulouse FC le 29 avril prochain au Stade de France.
- **Alexis GIL** désigné arbitre de la finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui opposera Clermont Foot 63 à l'AS Monaco le 29 avril prochain au Stade de France.
- **Alexandra COLLIN** désignée, quant à elle, comme arbitre centrale de la finale de la Coupe de France Féminine qui aura lieu le 13 mai à Orléans opposant le Paris St Germain à Lyon.

Elle félicite aussi les 7 jeunes arbitres burgo-comtois nommés "arbitres fédéraux" : Carton Plein avec 100% de réussite. Le passage de l'échelon régional à l'échelon fédéral est un passage extrêmement difficile tant les attentes, les exigences et la concurrence sont élevées partout en France.

FELICITATIONS à eux tous et leurs formateurs/mentors/famille/CDA d'origine.

↳ **Christophe NOGUES** :

- Explique, comme indiqué en réunion de Bureau, que le club de Marzy a reçu le label féminin pour la saison 2021/2022 mais que celui-ci ne remplit plus les critères exigés puisqu'il ne dispose pas d'équipe féminine cette saison. Quid de la dotation ?
Après divers échanges, les membres du Comité de Direction actent à l'unanimité le fait de remettre seulement la dotation fédérale pour récompenser le travail effectué. Les plaques indiquant la labellisation du club, quant à elles, seront éventuellement remises au club si celui-ci remplit de nouveau les critères avant 2025.
- Annonce qu'il contactera la Présidente du Football Club Imphycois afin de connaître leur situation à l'heure actuelle.

↳ **Dominique ATÉRO** établit un rapide point sur la situation des arbitres stagiaires.

↳ **Alain ALDAX** :

- Indique que c'est la Société BAUDRAS qui effectuera les travaux sur la climatisation de la grande salle, à savoir le changement de l'unité défectueuse et le déplacement du boîtier extérieur.
- Annonce que des travaux de plomberie devront être envisagés rapidement suite à la vétusté de certains éléments et la fuite d'un robinet (facture d'eau élevée).
- Indique qu'il va falloir également prévoir des travaux concernant le vidéoprojecteur de la grande salle.

↳ **Patrick PONSONNAILLE** constate avoir eu, cette saison, seulement des appels règlementaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20h30.

La Présidente : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.